ART. UNIQUE N° 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE RELATIVE À LA PROPOSITION DE LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS - (N° 614)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1

présenté par

M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud, Mme Keloua Hachi et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que ces principes de liberté et de pluralisme, mais aussi d'indépendance des médias, sont mis à mal par un paysage de l'audiovisuel et de la presse de plus en plus concentré ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à souligner le contexte de concentration des médias dans lequel s'inscrit cette proposition de résolution européenne et de l'atteinte portée aux principes rappelés que sont la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias.

Ainsi, en France, la presse d'information politique et générale se trouve désormais regroupée dans les mains d'un petit nombre d'hommes et de sociétés dont souvent l'activité principale est très éloignée du monde de l'information et de ses principes: Libération, l'Express et le groupe BFM/RMC pour le groupe Drahi; Le Monde pour Xavier Niel qui possède l'essentiel des titres de Presse quotidienne régionale du sud-est du pays... Les deux géants du luxe ont également investi dans la presse: Les Echos et Le Parisien pour Bernard Arnault (plus des prises de participation dans différents titres de la presse magazine); Le Point pour François Pinault.

De la même manière, de nombreuses prises de contrôle directes ou non de médias audiovisuels et titres de presse, par le groupe Bolloré, avec Europe1, Paris Match et le Journal du Dimanche, et dans l'édition, interrogent sur les méthodes même d'acquisition, de gestion des personnels et de liberté de pensée des journalistes, tout comme d'indépendance des rédactions.

ART. UNIQUE N° 1

Le dernier projet de fusion des groupes TF1 et M6, finalement abandonné, a également suscité de nombreuses questions légitimes en termes de diversité des médias et de pluralisme, et de positions économiquement dominantes sur le marché publicitaire.

Ces concentrations, mutualisations et synergies touchent inévitablement les programmes, l'information, les contenus des services et titres nouvellement concentrés, mettant en péril le pluralisme de l'offre culturelle, l'indépendance des rédactions et des journalistes et la diversité et la qualité de l'information dont disposent nos concitoyens.